

Discours

Séance plénière du 13 octobre 2005

Madame, Monsieur,

A l'ouverture de cette session, comment ne pas traduire à la fois son inquiétude et son émotion devant des phénomènes naturels dévastateurs laissant après leur passage, des morts par milliers et des villes et des villages détruits, désorganisant les services élémentaires à la population... Sans doute ne pouvons-nous pas grand chose lorsque les mouvements de la croûte terrestre, dans certaines zones du globe, causent un tremblement de terre aux conséquences dramatiques.

La prochaine commission permanente proposera d'attribuer, en notre nom, une aide exceptionnelle de 30 000 €, en solidarité avec les habitants du Cachemire.

La multiplication des tornades, cyclones, déluges que les zones tropicales ont connus viennent renforcer deux convictions : la première porte sur le service public. Une grande nation, comme les Etats Unis, où le libéralisme est la règle, redécouvre à l'occasion d'une catastrophe, le rôle indispensable des services publics forts, organisés, présents sur le territoire, pour protéger la population et garantir sa sécurité et ses besoins élémentaires en cas de coup dur. La seconde, c'est qu'il y a urgence à revoir, à l'échelle internationale, les comportements tant collectifs que particuliers qui provoquent des perturbations sur le climat de la Terre, avant que cela ne devienne irréversible.

A notre niveau, départemental, nous entendons réaffirmer l'importance du Service Public et contribuer à l'adaptation de nos comportements, à travers l'agenda 21 sur lequel les services du Conseil général sont fortement mobilisés depuis la séance du 4 juillet 2005.

Il nous faut trouver un équilibre entre développement, respect de l'environnement, solidarité, renforcement de la démocratie et le traduire dans nos programmes d'action. Les commissions auront à y travailler en novembre avant d'engager une phase de concertation avec nos partenaires et les Finistériens en début d'année 2006.

Avant d'aborder les dossiers inscrits à l'ordre du jour de notre séance, je vous donne quelques informations sur l'état d'avancement des dossiers liés à la décentralisation :

- RMI : à ce jour, depuis le début de l'année 2005, nous avons encaissé au titre de la TIPP 32,6 M € et nous avons versé aux CAF 45,1 M €, soit une avance de trésorerie, qui est aussi une inquiétude sur le niveau de compensation à venir pour l'année 2005, de près de 13 M € ! Sans oublier le différentiel de 5 M € de l'année dernière.
- En ce qui concerne les collèges, l'arrêté de mise à disposition des services de l'Education Nationale ne nous est pas encore parvenu. La commission nationale de conciliation a rendu son avis en septembre : cela ne laisse espérer aucune évolution par rapport à l'effectif contesté qui nous est proposé pour assurer la gestion des personnels transférés. Dans le courant du mois de novembre, des réunions seront organisés pour informer l'ensemble des

personnels TOS transférés et répondre à leurs questions. Les Conseillers généraux y seront également tous invités.

- Nous aurons l'occasion de délibérer sur la carte scolaire lors de notre séance du 8 décembre, la commission devra examiner auparavant le dossier que je transmets pour avis au CDEN du 21 octobre. Nous avons entrepris une large concertation sur ce dossier qui devra se poursuivre pour les évolutions futures.
- Nous serons amenés à arrêter en décembre notre position sur le transfert des ports d'intérêt national : Brest, Concarneau, le Fret et Roscanvel. J'essaie d'ici là d'obtenir le maximum d'informations sur les conditions techniques et financières afin d'éclairer notre décision.
- Nous travaillons également avec les services de l'Etat, en liaison avec les intercommunalités, sur l'éventualité de la délégation au Conseil général des aides à la pierre, là où les intercommunalités ne l'ont pas demandée et obtenue, ce qui est le cas déjà sur le territoire de Brest métropole océane, et vraisemblablement prochainement de Quimper-communauté. Notre séance du 8 décembre nous permettra de nous prononcer. La mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, l'accessibilité au logement, le développement d'une offre répartie sur le Finistère de logements sociaux, militent en faveur de cette évolution.

Pour conclure sur la décentralisation, je m'associe à l'inquiétude des présidents de Conseil général sur les conditions financières de ces

transferts. Je vous ai donné les écarts entre les recettes et les dépenses de RMI. Le gouvernement envisage de nouvelles réformes, toujours par transfert de charges nouvelles vers les départements : tutelles des personnes vulnérables, création d'une agence nationale de l'adoption, suivi des personnes relevant de minima sociaux qui incombent actuellement soit à la politique de l'emploi (ASS) ou de la politique de la famille (API). Toutes opinions confondues, les présidents mettent en garde le gouvernement devant de telles perspectives.

Notre séance comporte un volet social important :

- Les politiques de prévention du handicap pour l'enfant avec l'ouverture d'un CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) à Morlaix.
- La préparation des budgets 2006 des établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées ou des enfants. Il s'agit de fixer les évolutions des coûts, coûts salariaux, évolution des capacités d'accueil, amélioration de la qualité du service permettant en particulier de prévoir les prix de journée que devront acquitter les usagers ou que devra supporter notre budget.

Exercice difficile, puisque nous arrivons dans des périodes où les associations gestionnaires sont confrontées à la sortie des dispositifs d'aides spécifiques mis en place lors des négociations sur la réduction du temps de travail.

- Il vous sera proposé de faire le point sur le contrat d'autonomie, dispositif qui a démarré en 2004. Je souhaite que nous prenions l'habitude de l'évaluation de nos politiques : un dispositif répond à un objectif. Nous devons vérifier si l'objectif est atteint. Nous devons éventuellement le réorienter si cela apparaîtrait nécessaire.

Ici, le contrat d'autonomie a été créé pour répondre à certaines situations de jeunes Finistériens pour lesquels n'existait pas de réponse. Avec la création par l'Etat du CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale), nous devons vérifier que notre dispositif volontariste ne se substitue pas à une politique de droit commun mais au contraire en redéfinir les modalités pour qu'il soit complémentaire.

- Je me réjouis que les dossiers de rénovation, reconstruction, restructuration des secteurs personnes âgées des centres hospitaliers de Douarnenez et Landerneau aient enfin obtenu le financement prévu par l'Etat dans le contrat de Plan 2000-2006. Le Conseil général apportera sa part dans le cadre du contrat de plan et de notre schéma gérontologique.

J'ai insisté auprès de la Préfète de Région pour que les opérations de Lanmeur et de Quimperlé, toujours en attente du financement de l'Etat, puissent être débloquées rapidement.

- Enfin nous travaillons à la mise en place de la Maison départementale des personnes handicapées : lancement de la procédure de recrutement d'un directeur d'une part, convention avec l'Etat d'autre part pour les financements à recevoir pour l'installation de ce nouveau dispositif.

L'orientation est de regrouper sur un même site à Quimper, l'ensemble des services (COTOREP, CDES, SVA) qui contribuent à

l'information, l'évaluation, l'orientation des personnes handicapées. Malgré l'absence de parution des décrets d'application de la loi, nous travaillons avec les services de l'Etat afin d'être prêts, dès le début de l'année 2006, à accueillir les personnes handicapées et à mettre en œuvre les préconisations de la loi.

Par ailleurs, l'avis du Conseil général est sollicité sur la révision de la délimitation des zones sensibles du bassin Loire-Bretagne ainsi que sur le programme d'action « directive nitrates ».

Dans les deux cas, il s'agit de mise en conformité avec la réglementation européenne.

Il s'agit surtout d'être attentif à la qualité de notre environnement, à la qualité des eaux qui peut être détériorée par les activités agricoles et le rejet des eaux urbaines.

C'est pour cela que nous adaptons nos modalités d'intervention en soutien au traitement des déjections animales. D'abord réservé aux stations de traitement individuelles, nous avons élargi le dispositif au traitement collectif dont nous élargissons encore les possibilités afin de permettre à un maximum d'éleveurs, regroupés autour de projets collectifs, de traiter leurs lisiers.

Enfin, le soutien que nous apportons au Laboratoire de biologie marine de Roscoff s'inscrit bien dans cette perspective : le Finistère, ses laboratoires, ses pôles d'enseignement, ses entreprises, ses centres de transfert de technologie, ses technopoles entre lesquels je souhaite une coordination étroite pour faire bénéficier tout le département de leurs compétences, veut contribuer à la dynamique

des pôles de compétitivité qui doit servir l'emploi et le développement de notre département. Trois pôles de compétitivité intégrant des activités finistériennes ont été retenus :

mer, image et réseaux, agroalimentaire. Les aides de l'Etat ne sont pas encore clairement définies. Des incertitudes ne sont pas encore levées sur l'existence ou non de zonage restrictif pour l'attribution des exonérations fiscales ou de l'aide à la recherche.

La contribution des Conseils généraux, le rôle qu'ils pourraient jouer dans la gouvernance des pôles ne sont pas encore précisés. Il serait étonnant que nous ne soyons pas sollicités, comme financeurs. Le dialogue engagé entre enseignement, recherche et entreprises pour la préparation des dossiers mérite d'être entretenu et encouragé par le déblocage rapide des moyens annoncés.

Pierre Maille